

*M*

Feuillet - 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	5
Nombre de votants	38
Date de la convocation	19/05/2025
Certifié exécutoire le	26/05/2025
Date d'affichage	29/05/2025
Envoyé en préfecture le	28/05/2025

*Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :**

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

**ELUS PRESENT SANS VOTE :** GAUGNON Bastien.

**EXCUSES :** BOURDARIAS Sophie (excusée), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à François BOURROUX), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à Philippe JENTY), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à Véronique JANICOT).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**48-2025 Plan de financement – Route d'accès au puy de la Monédière.**

Le Président explique la nécessité pour la route du puy de la Monédière située sur la commune de Veix d'avoir recours à une réfection partielle.

Le Président explique que l'entreprise Eiffage travaillant sur la commune de Veix, a été sollicitée pour réaliser un devis.

Le Président précise qu'une subvention dans le cadre du CCT 2023-2025 peut-être sollicitée en redéploiement de subvention non utilisée et propose le plan de subvention suivant :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Financeurs	Montant HT	Taux
Travaux de réfection	12 000 €	14 400 €	Conseil Départemental	3 000 €	25%
			Autofinancement CCV2M	9 000 €	75%
<b>Total</b>	<b>12 000 €</b>	<b>14 400 €</b>	<b>Coût HT</b>	<b>12 000 €</b>	<b>100%</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- d'autoriser M. le Président à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du CCT ;
- d'autoriser M. le Président à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document y afférent.

Fait à Treignac le 28/05/2025  
Le Président, Philippe JENTY

